



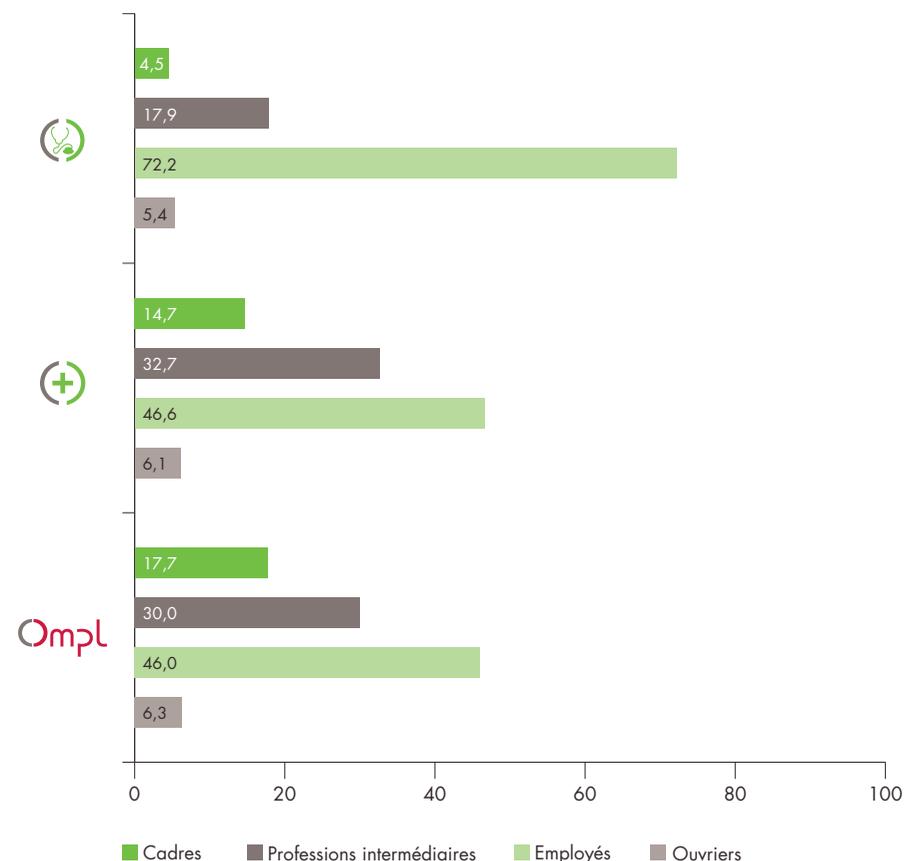
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont très faiblement représentés : 4,5 % contre 14,7 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est également faible (17,9 %) et est inférieure à la part observée pour l'ensemble du secteur (32,7 %).
- Le taux d'employés est important et supérieur à celui du secteur (72,2 % contre 46,6 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

Répartition des salariés par catégorie sociale¹ (%)



1. La catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



FÉMINISATION TRÈS CONSÉQUENTE

La proportion de femmes est très importante en raison, notamment, du taux particulièrement élevé dans la catégorie des employés et celle des ouvriers.

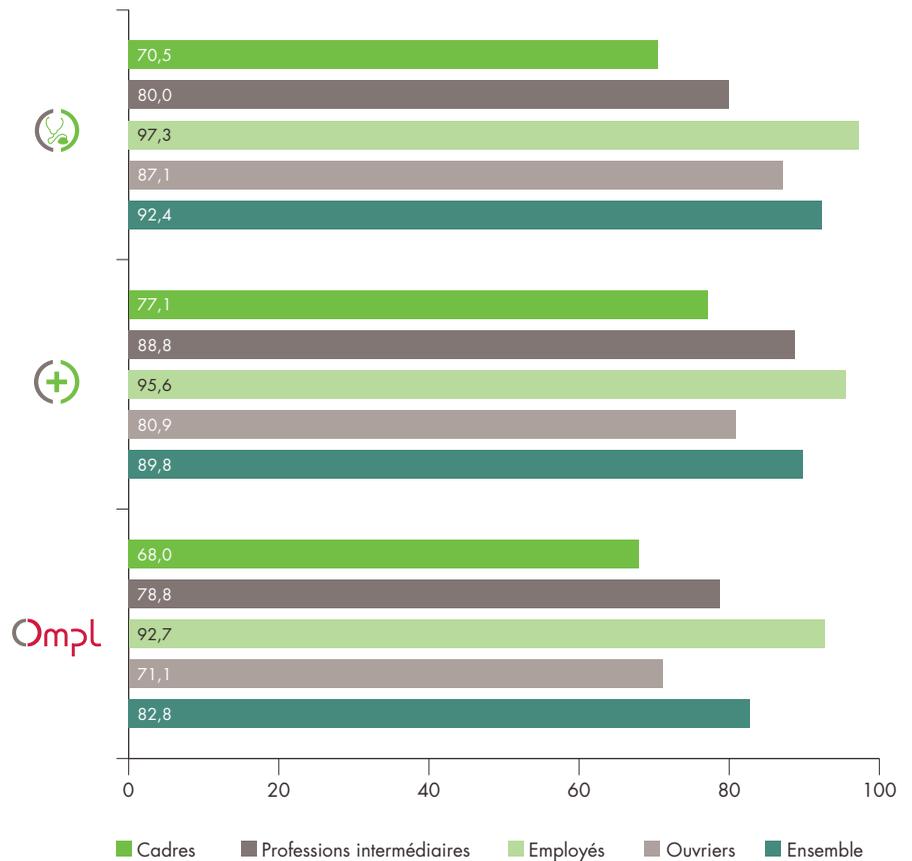


LÉGER REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

Globalement, la part des femmes dans l'emploi de la branche tend à diminuer sur la période.

Néanmoins, la féminisation recule dans toutes les catégories sociales tend à progresser.

Taux de féminisation par catégorie sociale (%)



Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)

Années	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
2008	71,0	81,0	99,0	94,0	94,0
2009	82,0	90,0	98,0	90,0	94,0
2010	75,0	81,0	98,0	88,0	94,0
2011	76,0	80,0	98,0	88,0	94,0
2012	77,0	81,0	98,0	89,0	93,0
2013	74,0	80,0	98,0	88,0	93,0
2014	70,2	80,1	97,4	88,5	92,7
2015	70,5	80,0	97,3	87,1	92,4



DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie de manière notable d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour la Corse (75,8 %), mais son minimum est atteint pour l'Île-de-France (67,5 %).

Répartition des salariés par région et catégorie sociale (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Auvergne-Rhône-Alpes	5,0	19,6	71,3	4,1
Bourgogne-Franche-Comté	4,7	16,0	73,4	5,9
Bretagne	2,3	19,5	74,1	4,1
Centre-Val de Loire	3,6	19,8	71,1	5,6
Corse	3,9	15,4	75,8	4,9
DOM	3,1	13,9	75,0	7,9
Grand Est	2,4	17,8	74,1	5,7
Hauts-de-France	4,0	15,7	71,7	8,5
Île-de-France	8,3	18,6	67,5	5,6
Normandie	4,7	16,1	72,5	6,8
Nouvelle-Aquitaine	3,1	18,4	73,3	5,2
Occitanie	3,9	18,6	73,1	4,4
Pays de la Loire	2,6	18,8	74,1	4,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,3	15,6	74,3	4,8
	4,5	17,9	72,2	5,4
	14,7	32,7	46,6	6,1
Ompl	17,7	30,0	46,0	6,3